

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD
PROCES - VERBAL
DE LA SEANCE DU 27 MARS 2012

Le vingt-sept mars deux mille douze à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur André WETZEL, maire.

Etaient présents : Yves JEZEQUEL, Louis ZOBEÏDE, Candide LOTT, Jean-Marc SAAS, Lucienne GILG, Jacky WOLFARTH, Mona PAJOLE, Anny DELVALLEZ, Christian PECHEUX, Xavier HUMLER, Jean-Claude AMPSLER, Richard BAUMERT, Jean-Marie BOESCH, Hava DEDE, Bruno LEFEBVRE, Véronique STAUB, Patricia PERCEAU, Emilie UHL, Michelle SCHWEMLING, Daniel MESSMER, Daniel WALTER, Sylvia LUSTIG et Etienne MARTIN

Absente excusée : Chantal RENARD (procuration donnée à Patricia PERCEAU)

Absents non excusés : Anne WAGNER, Alain BARTHEL

ORDRE DU JOUR

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2012
- 4) Affaires financières
 - a) *Demande de subvention de la Paroisse Protestante*
 - b) *Loyer des immeubles bâtis 2012*
 - c) *Adoption du compte administratif 2011*
 - d) *Adoption du compte de gestion du receveur 2011*
 - e) *Affectation du résultat 2011*
 - f) *Fixation des taux des taxes locales*
 - g) *Adoption du budget primitif 2012*
 - h) *Avis sur cession d'une licence 4*
 - i) *Recours à l'emprunt pour le financement de la salle des sports*
- 5) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h00 en saluant les conseillers présents et procède à l'appel.

1) COMMUNIQUES DU MAIRE

1) *Invitations diverses et dates à retenir*

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- La médiathèque à l'heure du jeu : mercredi 28 mars de 14h00 à 18h00 « YAPLUKAJOUER » - parcours jeu dans les rues de Benfeld, vendredi de la médiathèque : le 30 mars à 20h00 - jeux en réseau avec « Lan-Evasion », mercredi 4 avril de 14h00 à 17h00 - viens jouer à la médiathèque avec un animateur de la maison des jeux de Strasbourg, vendredi 20 avril à 20h00 - loup-garou (jeu de rôle)
- Mercredi 4 avril à 20h00 : commission des travaux
- Vendredi 6 avril : Marche pour le cœur organisée par OCOVAS
- Du 6 au 9 avril à la Villa Jaeger : exposition de peinture et de sculpture par l'association « Les arts plastiques de Strasbourg » en coproduction avec la commission culturelle
- Lundi 9 avril : grand marché de Pâques
- Mercredi 11 avril à 20h00: commission de la sécurité
- Samedi 14 avril : Oschterputz 2012 (rendez-vous à 9h00 à l'atelier municipal) : merci de remplir la feuille de présence
- Dimanche 15 avril à la salle des Fêtes : fête de la paroisse Saint Laurent
- Du 20 au 22 avril à la salle des Fêtes : salon de la biodiversité

2) *Election présidentielle du 22 avril et 6 mai*

Les conseillers sont invités à retourner leur talon réponse des fiches de présence dans les bureaux de vote.

3) *Salle des sports*

Les travaux de construction de la salle des sports se poursuivent selon le planning prévu. Une visite du chantier sera proposée aux conseillers avant la prochaine réunion du conseil municipal, le 24 avril à 19h00.

Pour ce qui est des subventions escomptées, l'ensemble des partenaires publics a répondu favorablement aux demandes de participation sur la base des montants prévus. Un état détaillé pourra être prochainement présenté après réception de l'ensemble des notifications.

2) **Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence**

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- ALSATABAC, pour un bâtiment industriel, sis 1 rue de Hollande
- M et Mme Christophe SCHMIDT, pour une maison d'habitation, sise 10 rue du Pont Neuf

- M et Mme Patrick JAEGER, pour une maison d'habitation, sise 7 rue des Lilas
- SCI ELIEZER, représenté par Monsieur Richard BAUMERT, pour un terrain à bâtir, sis faubourg du Rhin, cadastré section AD n°180/146
- M Jean-Jacques HURSTEL, pour un terrain à bâtir, sis rue du Veilleur, cadastré Section AD n° 151/9 et 175/9
- conjoints LORENTZ, pour une maison d'habitation, sise 2 rue Rohan
- Société Agitation des Sens, pour un immeuble industriel, sis 7 rue de Suède
- Cabinet Jean-Claude SCHMITT, pour 1 terrain à bâtir, dans le lotissement « Domaine de Jacquemart », rue de Kertzfeld, section AM n° 138/94 d'une superficie de 6,02 ares
- Madame Denise MULLER et Monsieur André LERCH, pour 1 immeuble, 10 rue de Strasbourg
- Monsieur Thierry GOETZENLICHTER, pour une maison d'habitation, sise 13 rue du Donon
- SCI PIOTR, représentée par Monsieur Henri DIETRICH, pour une maison d'habitation sise 20 rue de Sand

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 JANVIER 2012

Aucune observation écrite n'étant parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2012 est **adopté par 23 voix** pour et deux abstentions (Patricia PERCEAU et Jean-Marie BOESCH pour absence à la séance)

4) AFFAIRES FINANCIERES

a) demande de subvention de la paroisse protestante de Benfeld

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, informe l'assemblée que par courrier du 31 janvier 2012 le conseil presbytéral de la paroisse protestante de Benfeld sollicite une subvention de la commune à titre de participation aux travaux de réfection du chauffage (remplacement de la ventilation du générateur d'air chaud) qui ont dû être effectués de façon urgente cet hiver suite à une panne.

Le coût de ces travaux s'est élevé à 2 751 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

vu la demande de la paroisse protestante de Benfeld, considérant la nature des travaux réalisés,

vu l'avis émis par la commission des finances lors de sa réunion du 20 mars 2012,

décide

d'accorder une subvention d'un montant de 412,65 € (quatre cent douze € 65 cts), soit 15% du coût des travaux à la paroisse protestante de Benfeld, à titre de participation aux travaux de remplacement de la ventilation du générateur d'air.

adopté à l'unanimité

b) loyers des immeubles bâtis

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'avis émis par la commission des finances dans sa réunion du 20 mars 2012,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

vu l'évolution de l'indice de référence des loyers entre le 3^{ème} trimestre 2010 et le 3^{ème} trimestre 2011,

après en avoir délibéré,

décide

de fixer comme suit pour l'année 2012 les loyers mensuels et annuels des immeubles bâtis, ainsi que les tarifs du gîte communal pour 2013

charge

le maire de conclure des baux avec les différents locataires de logements communaux fixant notamment les conditions d'occupation et les obligations respectives

LOYERS MENSUELS

Logement Centre de Santé 13, rue du Dr Sieffermann 1er étage (2 pièces -cuisine) (Mickael RENARD)	184,00 €
Ancien abattoir 28, Fbg du Rhin - 1er étage (4 pièces, cuisine, sanitaires, grenier et remise) WANNER Patrick	141,00 €
Immeuble 1, rue Moyaux - MOOG Joseph	300,00 €
Logement Ecole Rohan M et Mme FRECH	205,00 €

LOYERS ANNUELS

Baraque Ecole Briand : Club de Plongée (salle de droite)	153,00 €
Villa Jaeger Local au sous-sol (Action et Partage)	153,00 €
Maison forestière	8 270,00 €
Hôtel de Ville (Office de Tourisme) (échéances trimestrielles à terme échu)	7 235,00 €

GITE RURAL - VILLA JAEGER - Année 2013 (par semaine)

basse saison du 25 mai au 30 juin et du 7 au 28 septembre + Pâques	215,00 €
haute saison du 1 ^{er} juillet au 7 septembre	355,00 €
hors saison, chauffage inclus	240,00 €

adopté à l'unanimité

c) Compte administratif 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL

réuni sous la présidence de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Monsieur André WETZEL, maire et en l'absence de celui-ci,

après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

vu l'avis de la commission des finances en date du 20 mars 2012,

- * lui **donne acte** de la présentation du compte administratif,
- * **constate** aussi bien pour le compte principal que pour chacun des comptes annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- * **reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- * **arrête** les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total dépenses :	3 055 521,92 €
Total recettes :	4 158 272,40 €
Excédent :	1 102 750,48 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Total dépenses :	1 656 642,52 €
restes à réaliser	3 292 893,21 €
Total recettes :	2 500 877,14 €
restes à réaliser	1 852 515,00 €
Excédent :	844 234,62 €
solde de clôture en tenant compte du déficit antérieur et des restes à réaliser	974 813,00 €

TOTAL GENERAL

Total dépenses :	4 712 164,44 €
Total recettes :	6 659 149,54 €
Excédent de clôture cumulé :	2 118 300,67 €
compte tenu des restes à réaliser	677 922,46 €

adopté à l'unanimité

d) Compte de gestion du receveur 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL

réuni sous la présidence de Monsieur André WETZEL, maire,

après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à réaliser,

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,

après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

considérant que la vérification des comptes et pièces justificatives n'a donné lieu à aucune observation,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

vu l'avis favorable de la commission des finances dans sa séance du 20 mars 2012,

déclare

que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

adopté à l'unanimité

e) affectation du résultat 2011

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, rappelle à l'assemblée les nouvelles dispositions de la nomenclature comptable M14 relatif à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice écoulé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

constatant que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 1 652 735,46 € sur l'exercice et un excédent cumulé d'investissement de 465 565,21 €, hors crédits de report,

vu l'avis de la commission des finances en date du 20 mars 2012,

décide

d'affecter le résultat à l'exécution du virement à la section d'investissement (cpte 1068) pour un montant de 975 813,00 €, le solde, soit 677 922,46 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

adopté à l'unanimité

f) fixation du taux des taxes directes locales

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du débat d'orientations budgétaires pour 2012 il avait été prévu de procéder à une augmentation des taux des 4 taxes directes locales d'environ 1 % permettant d'assurer une épargne brute suffisante pour assurer le financement de l'amortissement de la dette et en partie celui des investissements prévus en 2012.

Elle expose ensuite les modifications apportées au calcul des taux des quatre taxes locales suite aux nouvelles dispositions intervenues dans les lois de finances 2010 et 2011, dans le cadre des transferts de fiscalité entre collectivités après la suppression de la taxe professionnelle, notamment les taux de référence 2010 applicables après la réforme et les évolutions des bases fiscales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

vu l'avis de la commission des finances en date du 20 mars 2012,

compte tenu des recettes nécessaires pour atteindre l'équilibre budgétaire et financer les dépenses de fonctionnement,

décide

de fixer le produit à percevoir pour l'exercice 2012 au titre des contributions directes à 2 025 000 € (deux millions vingt cinq mille Euros). Les recettes de compensations versées au titre de la suppression de la taxe professionnelle (produit de la taxe additionnelle FNB, produits des IFR, de la CVAE et de la TASCOM) s'élèvent à 416 874 € et le prélèvement GIR (garantie individuelle des ressources) à 55 588 €. Le montant des allocations compensatrices au titre des décisions fiscales de l'Etat s'élèvent à 82 903 €.

Le produit nécessaire à l'équilibre budgétaire s'établit ainsi à 2 385 000 €

de fixer comme suit les taux d'imposition pour l'année 2012 :

Taxe d'habitation	16,30 %
Foncier bâti	12,84 %
Foncier non bâti	57,10 %
CFE	16,33 %

adopté par 22 voix pour 2 voix contre (Daniel WALTER et Richard BAUMERT) et 1 abstention (Sylvia LUSTIG)

g) adoption du budget

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, présente à l'Assemblée le projet de budget primitif élaboré par la commission des finances dans sa séance du 20 mars 2012.

Elle donne toutes les explications nécessaires quant aux montants inscrits au document budgétaire, dont chaque conseiller a été destinataire, retraçant les prévisions budgétaires au niveau des chapitres et articles pour la section de fonctionnement et au niveau des chapitres, articles et programmes pour la section d'investissement. Le contrôle des crédits budgétaires s'effectue au niveau des chapitres.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2012,

décide

d'adopter les dépenses et recettes de fonctionnement inscrites dans les documents budgétaires qui s'équilibrent pour un montant de 4 625 000 € (quatre millions six cent vingt cinq mille euros)

adopté par 19 voix pour et 2 voix contre (Daniel MESSMER, et Daniel WALTER) et 4 abstentions (Emilie UHL, Michelle SCHWEMLING, Etienne MARTIN et Sylvia LUSTIG)

d'adopter les dépenses et les recettes d'investissement inscrites dans les documents budgétaires, qui s'équilibrent, compte tenu de l'intégration à ce budget des crédits de report de l'exercice 2011, à 6 655 000,00 € (six millions six cent cinquante cinq mille euros).

adopté par 19 voix pour et 2 voix contre (Daniel MESSMER, et Daniel WALTER) et 4 abstentions (Emilie UHL, Michelle SCHWEMLING, Etienne MARTIN et Sylvia LUSTIG)

h) avis sur la cession d'une licence IV

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, informe l'assemblée que la licence IV du restaurant « La Maison Rouge », appartenant à Mme Charlotte HAEGI, rue du Faubourg du Rhin est à vendre.

Un acquéreur potentiel, envisageant de transférer cette licence sur la commune de Huttenheim s'est adressé à la mairie, pour solliciter l'avis de la commune, indispensable en cas de transfert de licence sur le territoire d'une autre commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

compte tenu de l'intérêt qu'il y a de conserver sur le territoire communal une licence de 4^{ème} catégorie, notamment en cas d'ouverture d'un restaurant,

vu la proposition de cession effectuée par Mme Charlotte HAEGI,

vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2012

émet

un avis défavorable au transfert de cette licence

décide

d'acquérir la licence IV, affectée au restaurant « la Maison Rouge » à Benfeld, au prix de 3 500 € (trois mille cinq cents Euros), sous réserve de vérification de la validité de cette dernière.

charge

le maire d'entreprendre les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

adopté à l'unanimité

i) recours à l'emprunt pour le financement des travaux de construction de la salle des sports

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, rappelle que le financement des travaux de construction de la salle des sports est prévu d'être assuré en partie par le recours à l'emprunt pour un montant prévisionnel de 2 000 000 € sur l'exercice 2012.

Compte tenu de l'avancement des travaux, des besoins de trésorerie et des propositions de prêt effectuées par les établissements bancaires, il y a lieu de finaliser cet emprunt.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance des différentes propositions, soit à taux variable ou à taux fixe,

vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2012

décide

de recourir à l'emprunt pour un montant de 2 000 000 € (deux millions Euros) destiné à financer partiellement les travaux de construction d'une nouvelle salle des sports

accepte

la proposition de la Caisse d'Epargne d'Alsace, 1 route du Rhin, 67000 STRASBOURG, aux conditions ci-après :

- montant : 2 000 000 €
- durée : 15 ans
- périodicité : trimestrielle
- amortissement : capital constant
- échéances : dégressives
- taux d'intérêt : taux fixe de 4,60%
- base de calcul : 36/360
- frais de dossier : 0,10% du montant emprunté

autorise

le maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

adopté à l'unanimité

5) RAPPORT DES COMMISSIONS

Monsieur Yves JEZEQUEL informe que la visite de la caserne des pompiers programmée par le conseil municipal enfants a été effectuée le 11 janvier en présence de 21 jeunes conseillers.

Madame Mona PAJOLE informe les conseillers des décisions prises lors de la dernière commission administrative du CCAS, notamment pour ce qui concerne les secours d'urgence alloués, les dons acceptés, l'adoption du compte administratif et du compte de gestion 2011 et du budget primitif 2012.

Les subventions pour colonies de vacances, pour les centres aérés et pour la Banque Alimentaire ont également été reconduites.

Monsieur Jean-Marc SAAS, invite les conseillers à venir nombreux au vernissage de l'exposition du week-end de Pâques, le jeudi 5 avril à 18h30.

Monsieur Jean-Claude AMPSLER informe qu'il rendra compte des décisions de la Communauté des Communes après le prochain comité directeur. Pour ce qui concerne la fusion entre les 3 communautés de communes, le choix du cabinet conseil chargé d'assister les élus dans leur réflexion a été choisi et a commencé son travail

Monsieur Jacky WOLFARTH informe que le projet d'aménagement de la rue du Moulin, qui avait fait l'objet d'une expérimentation en 2011, qui n'avait pas donné satisfaction sera repris prochainement, après avis de la commission des travaux.

Les travaux de construction de la salle de sports suivent leur cours, selon le planning prévu et la salle nouvelle sera opérationnelle pour la rentrée de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h15.